



PISCINE

REGLEMENT EXCEPTIONNEL

Règlement intérieur et protocole exceptionnel lié au COVID 19

La piscine de La Faisanderie est ouverte dans le respect des recommandations sanitaires de l'Agence régionale de santé fondées sur les prescriptions émises par le Ministère des Solidarités et de la Santé et le Haut conseil de santé publique.

Ce règlement exceptionnel sera amené à évoluer en fonction de l'actualisation des recommandations nationales.

Ces conditions particulières d'ouverture permettent d'assurer aux membres un maximum de confort et de sécurité. Malgré la présence de personnel compétent, le comportement de chacun reste essentiel. L'hygiène et la sécurité demeurent l'affaire de tous.

Accès – Principes généraux de fonctionnement

L'accès au bassin est réservé uniquement aux baigneurs et limité à **60 personnes maximum**, enfants de 10 ans et plus compris, afin de respecter les règles de distanciation.

Cette FMI (Fréquence Maximum Instantanée) sera diminuée à 45 personnes pendant la durée des cours d'aquagym.

4 lignes d'eau seront mises à disposition dont le nombre de nageurs sera limité à 5 nageurs par ligne d'eau (à l'appréciation du MNS)

Les MNS se réservent le droit de diminuer ou d'augmenter le nombre de ligne d'eau si nécessaire en fonction de la fréquentation, du type de public présent (nageurs, baigneurs et enfants) et des activités du jour (cours aquagym ou cours particuliers).

Les MNS ou responsable de site peuvent limiter la durée de présence dans le bassin, suspendre momentanément les entrées et procéder à l'évacuation des baigneurs en cas de fréquentation supérieure à la FMI, ou pour des raisons techniques de sécurité, d'accident, ou toute autre raison entraînant une absence de surveillance momentanée.

Entrée et sortie de la piscine

L'accès au Bassin se fait par le pédiluve en respectant le sens de circulation indiqué.

Accès aux vestiaires

Les vestiaires sont accessibles uniquement aux nageurs et aux membres ayant un casier.

L'accès se fait exclusivement par la pelouse piscine. Un sens de circulation est mis en place.

L'accès aux douches est limité à 2 personnes maximum en même temps (sauf familles).

Il n'est pas autorisé de stationner dans les vestiaires.

L'accès aux autres salles que les vestiaires, est strictement interdit.

Sur la plage, les gestes barrières doivent être respectés tout comme les règles de distanciation dans le bassin (2 m en statique, 4 m en mouvement). Pendant la baignade, les serviettes ou affaires personnelles sont autorisées autour du bassin. Autour du bassin, aucun siège ou fauteuil ne doit être apporté et il y est demandé de ne pas y stationner. Le repos doit se faire sur la pelouse.

- Evacuation de la piscine

Tout utilisateur est tenu de se conformer aux instructions et directives des maîtres-nageurs sauveteurs (MNS).

Le non-respect des dispositions du présent règlement pourra entraîner l'exclusion de la piscine ainsi que d'éventuelles sanctions de la commission de discipline.

Les enfants de moins de dix ans doivent être obligatoirement accompagnés d'un adulte responsable.

Les parents ou accompagnateurs ne doivent pas laisser seul(s) leur(s) enfant(s) dans le bassin. La surveillance générale par les MNS ne dédouane pas les parents ou accompagnateurs de leurs responsabilités vis-à-vis de leurs enfants.

Les poussettes sont interdites autour du Bassin.

Tenue – Hygiène et sécurité

- Le port du bonnet est fortement conseillé, les cheveux longs doivent être obligatoirement attachés.

- L'accès à la piscine est interdit aux personnes présentant des troubles respiratoires et digestifs et aux porteurs de lésions cutanées ou de verrues plantaires.

- Une douche savonnée est obligatoire avant l'accès au Bassin

- Le port du bermuda et du short est interdit, seul le maillot de bain ou le short de bain sont autorisés.

La tenue doit être décente : monokini et string sont interdits.

Il est interdit autour du bassin :

- de porter des chaussures
- d'introduire de la nourriture et tout récipient ou emballage en verre
- de fumer
- de courir sur la plage
- de précipiter dans l'eau les baigneurs se trouvant sur les plages
- de pratiquer des jeux violents, de jouer avec des balles/ballons dans le bassin et sur la plage
- de nager à contre sens ou de traverser les lignes de nage réservées
- de plonger sans s'être préalablement assuré qu'aucun danger ne peut en résulter pour les personnes se trouvant dans le bassin
- d'indisposer les autres baigneurs par des jeux ou attitudes non conformes au respect d'autrui ou à une bonne pratique sportive.

Les MNS et la direction du site sont au service des sociétaires, sous le signe de la courtoisie et du respect réciproque. Ils ont autorité, en cas de problème, pour exclure les contrevenants.

Tout acte ou comportement de nature à porter atteinte à la décence, aux bonnes mœurs, à la tranquillité ou à la sécurité des membres, à l'ordre et à la propreté, pourra entraîner l'exclusion de la piscine et d'éventuelles poursuites devant la commission de discipline.

Le Plan d'organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) est mis en place pour prévenir les accidents et optimiser les secours par connaissance des processus d'intervention. Celui-ci est affiché à l'entrée de la piscine.

Tout utilisateur peut prendre connaissance du POSS et se doit d'obéir aux MNS lors d'une intervention.

Pataugeoire, transats et matériel de natation

- Pataugeoire

La pataugeoire est prioritairement réservée aux enfants de moins de 8 ans.

Les enfants doivent être encadrés en permanence par la ou les personnes accompagnatrices en tenue de bain, sous la responsabilité de laquelle / desquelles ils sont placés.

- Transats

Aucun transat ne sera à mis à disposition autour du bassin.

Les transats seront placés au préalable sur la pelouse coté « Bar Piscine » à une distanciation que chacun devra respecter.

- Matériel de natation

Aucun matériel ne sera prêté par les MNS, à l'exception des Frites nécessaires aux cours d'Aquagym. Elles seront désinfectées par les MNS après chaque séance.

Les brassards ou ceintures de nage sont obligatoires pour les enfants ne sachant pas nager, ils sont sous la surveillance de l'adulte accompagnateur

Ce matériel tout comme les lunettes, palmes courtes (seul type de palmes autorisées) ou tout autre accessoire devront être uniquement personnels.

ACTIVITES

- Aquagym :

Les cours débuteront le samedi 3 avril.

Les cours (45 min) auront lieu :

Vendredi / samedi / dimanche : 10h30

Lundi au jeudi : 12h30

Les cours sont limités à 15 personnes (inscription au préalable à l'accueil).

- Leçon de Natation particulière (30 mn) :

L'inscription, les réservations et le règlement des leçons de natation s'effectuent directement auprès des MNS dont la liste et les coordonnées sont à l'accueil.

HORAIRES D'OUVERTURE PISCINE SAISON 2020 (Sous réserve de modifications liées au contexte sanitaire)

A partir du 3 Avril 2021

Lundi, mardi : 12h-18h

Mercredi : 8h30-18h

Jeudi, vendredi, samedi, dimanche : 10h-18h

Ces horaires sont susceptibles d'être modifiés selon les conditions météorologiques.

Il est rigoureusement interdit de se baigner en dehors des horaires d'ouverture.